

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : **10 mars 2014**

Convocation du : 28 février 2014

Objet : FINANCES
Résultats 2013

Budget SPANC. Affectation des résultats de l'année 2013.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaient présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Les délégués de la Communauté de Communes constatent au compte administratif 2013 du budget annexe SPANC :

un déficit d'exploitation de : 7 233.52 €

un excédent d'investissement de : 2 154.67 €

**Il n'y a pas de restes à réaliser,
Il n'y a pas d'affectation de résultat.**

Le Président propose de suivre la Commission de Finances et de reporter le déficit d'exploitation et l'excédent d'investissement au budget annexe SPANC 2014.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Président, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Président.

| | | | |
|--------------|-----------|----------------|------------|
| votants : 17 | pour : 17 | abstention : 0 | contre : 0 |
|--------------|-----------|----------------|------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De22_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014
Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

